

Lyon, jeudi 15 juillet 2021

## **Communes et loi 3D+S au Sénat**

### **L'incompréhension des maires ruraux et l'appel au sursaut des sénateurs**

À l'occasion du débat au Sénat sur le projet de loi dit 3D+S, l'Association des maires ruraux de France remercie les sénateurs qui ont repris quelques propositions constructives et déposé des amendements en vue d'accroître ou recouvrer des capacités d'agir pour les communes. Il semble que quelques mois après le renouvellement du Sénat, nombre d'entre eux ont su se remémorer qui les a élus..., mais visiblement pas tous ! Pourtant, l'expression des maires est constante pour dénoncer les carcans des lois RCT, Notre, Maptam ou encore l'insuffisante prise en compte de la ruralité.

À ce titre, l'AMRF se félicite de voir le principe de subsidiarité progresser par l'adoption d'un amendement sur la délégation de compétences d'un EPCI vers des communes ou des syndicats mixtes. Les maires ruraux se réjouissent également d'avoir obtenu la garantie d'avoir 50% des sièges de la CDPENAF attribués aux représentants des collectivités territoriales et groupements. Mais il semble que cela soit les seules satisfactions.

Car la déception est grande devant les reculs observés lors des premiers jours de discussions. Ainsi en totale accointance, Sénat et Gouvernement se sont alliés pour repousser des avancées proposées par l'AMRF. C'est le cas en particulier du refus conjoint de sécuriser les maires dans le cadre de la volonté de créer des communes nouvelles en rendant possible ce qui ne l'est pas aujourd'hui : à savoir les consultations citoyennes. De quoi ont-ils peur ?

L'AMRF s'étonne aussi de la timidité des sénateurs refusant le renforcement de la clause générale de compétences, s'opposant à la nécessaire révision du fonctionnement et de la composition des conférences territoriales de l'action publique (CTAP), pour faire entrer les maires ruraux en leur sein et corriger la surreprésentation des intercommunalités urbaines, et en rejetant les propositions liées au fonctionnement des CDPENAF, qui au-delà de leur composition, doivent adopter des méthodes qui permettent d'examiner les projets sur le fond, notamment au regard des enjeux liés à la lutte contre l'artificialisation et en faveur de la rénovation du bâti ancien.

Sur bien des sujets le Sénat abandonne les élus, jugeant par exemple irrecevables nos propositions renforçant le rôle des CDEN et la place des maires ruraux dans ces derniers, ainsi que le plafonnement du nombre d'élèves dans les classes multiniveaux.

Malgré ces signes décourageants, l'AMRF ne baisse pas les bras et entreprendra dès la fin du débat au Sénat un travail de pédagogie et d'accompagnement auprès des députés pour qu'ils corrigent le texte lors de son examen à l'Assemblée nationale, puis en vue de la future Commission mixte paritaire.

#### **CONTACT PRESSE :**

Cédric Szabo, directeur // Association des Maires Ruraux de France  
06.85.76.94.90 // 04 37 43 39 80 // [cedric.szabo@amrf.fr](mailto:cedric.szabo@amrf.fr) // [amrf@amrf.fr](mailto:amrf@amrf.fr) // @maires\_ruraux

*L'AMRF appelle les sénateurs à un sursaut pour ne pas laisser ce projet de loi renforcer les craintes des maires élus en 2020. Bien que très éloignée de la promesse d'un « nouvel acte de décentralisation », cette loi pourrait leur être utile à la condition d'être substantiellement enrichie des amendements proposés par les Maires ruraux de France.*

*Mesdames les Sénatrices, Messieurs les Sénateurs, vous avez jusqu'à mercredi !*

*Pour le Bureau de l'AMRF,  
Michel Fournier, président*

#macommuneestutile

**CONTACT PRESSE :**

Cédric Szabo, directeur // Association des Maires Ruraux de France  
06.85.76.94.90 // 04 37 43 39 80 // [cedric.szabo@amrf.fr](mailto:cedric.szabo@amrf.fr) // [amrf@amrf.fr](mailto:amrf@amrf.fr) // @maires\_ruraux